

## GRILLE MINIMALE COMMUNE DE PRESENTATION DU DIAGNOSTIC SOCIAL DES AMO

### SERVICE

**Identité de l'AMO : SAMARCANDE**

**Matricule de l'AMO : i0867**

**Personne de contact : Josselin JAMET**

**Arrondissement : Bruxelles**

**Zone d'action du service : Etterbeek**

### INTRODUCTION

#### **Comment avons-nous concrètement procédé pour l'élaboration de ce diagnostic social ?**

L'élaboration du diagnostic social a mobilisé l'entièreté de l'équipe de Samarcande. Nous avons procédé en plusieurs étapes.

#### Première étape

Dans le courant du mois de décembre, lors d'une journée pédagogique, nous avons relevé ensemble tous les phénomènes que chacun d'entre nous observions à partir de nos fonctions dans l'AMO. De la sorte, nous réalisons une conjonction des constats entre les dossiers individuels, nos activités collectives, notre projet de récolte d'opinion de jeunes, Samarc'ondes et enfin, les éléments relevés dans les différentes plate-forme du réseau associatif.

Voici la première liste des phénomènes que nous avons relevés :

- **Décisions scolaires par rapport à exclusion ou autres : arbitraire et procédure « illégale » - dissuasion et excès de zèle. Surtout au niveau de l'exclusion et aux difficultés de ré - inscrire ensuite.**
- **Peu de jeunes savent ce qui existe pour eux au niveau activités/ aides sociales / extra-scolaires.**
- Jeunes de plus de 18 ans : pas d'équivalence dans le réseau adulte
- Violence parents-enfants : j'aime, je déteste : nocivité du milieu familial : quid de séparer ?
- Jobs inaccessibles, pas de possibilité de formation quand on vient de la filière professionnelle, spécialisée et CEFA
- **Souffrance psychologique de jeunes et difficultés de trouver des structures thérapeutiques adéquates : encadrement psycho-social + les passages entre professionnels/ la question de l'orientation vers**
- **Ceux qui viennent juste de rentrer dans la majorité et qui ne sont pas préparés à ça. Jeunes entre 16 et 20 ans en errance / à la rue car pas de place dans cadre AAJ ou adultes + problématique du logement (manque de place en maison d'accueil et loyers trop chers) + service d'aide recherche d'emploi pas très adapté.**
- Cloisonnement des filles : difficulté d'intégrer des activités mixtes

- Jeunes qui se retrouvent dans des filières scolaires qu'ils n'ont pas choisies (faute de place, mauvaise orientation, ...)
- **Manque d'écoles de devoirs sur Etterbeek : pas assez et problème d'accès financier.**
- La question de la restauration d'une confiance, d'une estime de soi.
- **Manque de valorisation des compétences des jeunes et de leurs rêves. Compétences autres que celles liées à la formation scolaire : questionner le sens de l'école, de l'apprentissage**
- L'intervenant social et son cadre de valeurs face à des jeunes stigmatisés. (IPPJ)
- **La manière avec laquelle les médias traitent les jeunes**
- L'alimentation des jeunes : surpoids. Même s'ils bougent tout le temps.
- **L'éducation sexuelle dans le cadre de la formation scolaire et au niveau familial. Sexualité précoce : + large que ça, plusieurs dimensions → il faut choisir une porte d'entrée + les représentations erronées des jeunes sur l'intime, le rapport au corps**
- Manque de services de soutien à la parentalité.
- Jeunes : peu d'ouverture d'esprit, problème d'acceptation de la différence d'autrui, intolérant... la mixité n'est pas une évidence pour eux. + langage grossièreté
- Politique jeunesse d'Etterbeek : faible
- **Les droits des mineurs menacés par la loi relative aux Sanctions Administratives Communales**
- Ask et les réseaux sociaux : harcèlement...
- Les assuétudes : on fait avec
- Manque d'opportunités de se valoriser ailleurs quand dans le circuit de formation
- Des jeunes déscolarisés en demande d'occupation.

Nous avons ensuite choisi les phénomènes qui nous semblaient être les plus prégnants (*surlignés en gras dans la liste*).

Enfin, nous avons porté un choix final sur trois phénomènes pour lesquels nous estimions disposer de suffisamment d'informations et d'expérience de terrain pour élaborer une analyse à partir de notre rapport avec l'environnement et de nos outils propres.

Les trois phénomènes sont :

1. L'application des Sanctions Administratives Communales aux mineurs dès 14 ans, à partir de janvier 2014, dans les différentes communes et spécifiquement à Etterbeek.
2. La problématique des familles qui sont donc en difficulté par rapport à l'encadrement des devoirs.
3. Manque d'espaces de valorisation de la parole des jeunes (12-20 ans)

### Deuxième étape

Après avoir réalisé une lecture de la grille pour nous familiariser avec le canevas, nous avons travaillé en trois

sous-groupes. Nous avons alors réalisé une première rédaction de chaque phénomène choisi à travers la grille.

Ensuite, via un accompagnement par Synergie, nous avons analysé collectivement les divers éléments que chaque sous-groupe avait intégrés à la grille afin de voir leur pertinence. Cette relecture collective a nécessité deux matinées avec Synergie.

Par la suite, en fonction des remarques formulées pendant ces séances de travail collectives, chaque sous-groupe a retravaillé la rédaction de son phénomène.

#### Troisième étape

La direction a récolté les travaux des sous-groupes et a rédigé la version définitive.

#### Quatrième et dernière étape, en mars 2017 :

Les trois thématiques sont actualisées : la réponse est apportée aux questions 4. Les travailleurs encore présents dans l'équipe et qui avaient pris en charge la rédaction d'un phénomène prennent en charge la rédaction de sa conclusion. La nouvelle direction prend en charge la conclusion des deux autres phénomènes. Une dynamique collective n'a pas pu être mise en place, dans un contexte de mouvement institutionnel intense (nouvelle direction, turn over récent, reprise des textes fondateurs de notre action : projet pédagogique, définitions de fonction, règlement de travail etc ; dans un contexte de forte demande de présence sur le terrain et dans les projets).

## **Phénomène 1**

**L'application des Sanctions Administratives Communales aux mineurs dès 14 ans, à partir de janvier 2014, dans les différentes communes et spécifiquement à Etterbeek.**

## 1 – DECRIRE LE PHENOMENE

<p><b>CONSTAT</b></p> <p><b>Quel est le phénomène observé ?</b></p> <p><i>Le phénomène peut être positif ou négatif.</i></p>	<p>L'application des Sanctions Administratives Communales aux mineurs dès 14 ans, à partir de janvier 2014, dans les différentes communes et spécifiquement à Etterbeek.</p>
<p><b>SOURCE(s)</b></p> <p><b>Sur base de quelle(s) source(s) ?</b></p> <p><i>Le phénomène peut être relevé à partir d'une ou de plusieurs sources internes ou externes à l'AMO, notamment sur base de l'analyse des demandes individuelles et collectives, de l'analyse du milieu de vie des jeunes, d'une réflexion concertée avec le CAAJ en matière de prévention générale ou encore d'avis exprimés par le CCAJ en matière de politiques de la jeunesse.</i></p>	<p>La loi relative aux sanctions administratives communales (SAC), <i>publiée au Moniteur belge le 24 juin 2013</i>. Il s'agit d'une réforme éponyme de la loi de 1999 qui permet notamment aux communes qui le désirent d'appliquer des sanctions administratives aux jeunes dès 14ans.</p> <p>Les déclarations, dans les médias, de différents Bourgmestres quant à leur volonté d'appliquer la réforme de la loi à partir de janvier 2014.</p> <p>À Etterbeek, le vote au Conseil communal du 21 octobre 2013, du nouveau règlement général de police applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014 aux mineurs dès 14 ans et qui comprend de nouvelles infractions.</p>
<p><b>QUANTIFICATION</b></p> <p><b>Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</b></p> <p><i>Il peut s'agir d'un phénomène déjà quantifié sur base des sources internes (relevés des demandes individuelles, relevé des motifs de prise en charge) ou d'un phénomène observé avec plus ou moins de fréquence. Il peut également s'agir d'un phénomène objectivé par des sources externes.</i></p>	<p>Rien puisque depuis peu en application.</p> <p>Jusqu'ici peu de mineurs de 16 ans et plus ont reçu une SAC (mais il n'y aucune objectivation de la fréquence car le système actuel n'a pas été évalué).</p>

<p><b>QUALIFICATION</b></p> <p><b>Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</b></p> <p><i>Il s'agit de décrire et raconter une ou plusieurs situations concrètes afin d'appréhender qualitativement le phénomène.</i></p>	<p><u>Situation 1 : relatée par une maman en août 2013</u></p> <p>À Oupeye, son fils de 17 ans avec 6 amis ont organisé une partie de foot dans la cour de l'école du village avec un ballon en mousse pour ne pas risquer d'occasionner des dégâts. Un combi de police passait par là et les policiers ont décidé de voir ce qui se passait. Dans le PV, les policiers relatent qu'effectivement une partie de foot est en cours, que les jeunes sont de très bonne composition et acceptent de quitter les lieux immédiatement, qu'il n'y a aucun dégât constaté, qu'il n'y a pas de consommation d'alcool.</p> <p>Les jeunes reçoivent par la suite un courrier de la commune et du service de médiation de la province demandant aux 6 jeunes de se présenter avec leur avocat pour se voir imposer une sanction qui sera soit une journée de travail, soit une amende qui peut aller jusqu'à 125 euros. Le rendez-vous avec la commune est fixé le 26 août 2013.</p> <p>Finalement, la sanction est une lettre d'excuse qui doit être adressée à la commune. Les jeunes doivent se rendre à l'administration communale le 11 septembre pour y rédiger leur lettre : "Je m'excuse d'avoir joué au ballon dans la cour de l'école et je m'engage à ne plus me trouver dans des lieux qui me sont interdits." Sinon les jeunes recevront une amende. La commune avait envisagé de les faire travailler une journée à ramasser les déchets dans la commune alors qu'ils n'ont commis aucun dégât puis confrontée au ridicule de la situation et pour ne pas perdre la face cette proposition a été faite aux jeunes qui ont finalement accepté.</p> <p>Source : Commission jeunesse de la Ligue des Droits de l'Homme</p> <p><u>Situation 2 : les boules de neige</u></p> <p>En janvier 2013, le journal « De Standaard » relate que les communes de Wingene et Lichtervelde, en Flandre occidentale interdisent tout lancer de boule de neige. Les contrevenants pourraient recevoir jusqu'à 100€ d'amende.</p> <p>De nombreux autres médias relayeront ensuite l'information.</p> <p>Source : De Standaard</p>
<p><b>IDENTIFICATION</b></p> <p><b>Quel est le public concerné ?</b></p> <p><i>(caractéristiques, âge, sexe, milieu social,...)</i></p>	<p>Les mineurs dès 14 ou 16 ans en fonction de l'application des SAC par les communes et leurs père, mère, tuteur, ou personne qui en ont la garde.</p> <p>À Etterbeek, les mineurs dès 14 ans.</p>

## CONTEXTUALISATION

### Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?

Les parlementaires régionaux dans la mesure où la Région de Bruxelles-Capitale pourrait adopter un règlement général de police commun aux 19 communes bruxelloises, tel que proposé dans la loi. « Article 2 § 4. *Les conseils communaux des dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale peuvent adopter un règlement général de police commun, après une concertation entre les communes concernées dont le Roi peut fixer les modalités et après avis des différents conseils des zones de police concernées. Les conseils communaux des six zones de la Région de Bruxelles-Capitale peuvent en outre faire usage de la faculté prévue au § 3.* »

Le Collège des Bourgmestre et échevins ainsi que le Conseil communal de chaque commune bruxelloise. Chaque commune peut décider d'appliquer ou non les SAC aux mineurs dès 14 ans. Les communes dépendant d'une même zone de police peuvent également décider d'appliquer un RGP commun.

À Etterbeek : les partis suivants présents au conseil communal : PS Ecolo-Groen, LB-MR, LB-CD&V, FDF, CDH.

Le service médiation agréé de la commune ou de la zone de police dans laquelle a été commise l'infraction.

Le service de prévention des communes dont certains agents pourraient être habilités à constater les incivilités/infractions.

Les professionnels travaillant quotidiennement avec les jeunes. Les AMO, Maison de Jeunes, Maison de quartier, ...pourraient être confrontées à des jeunes ayant reçu une SAC.

D'un point de vue plus global/général :

° Dans une certaine mesure, les institutions de défense des droits humains et de la démocratie : LDH, la Liga, le DGDE, la Ligue des Familles, les services d'Aide aux jeunes en Milieu Ouverts, la Coordination des ONG pour les Droits des Enfants, le Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie, le Maseerelfonds.

° Mais aussi... Les organes d'avis officiels : le Conseil de la Jeunesse, l'Union des Villes et des Communes, le

	<p>Changements pour l'égalité, les syndicats, les fédérations, les mouvements de jeunesse, les sections jeunesse des partis, la Commission de la protection de la vie privée.</p> <p>° Et... Les organes de participation des jeunes : Het werkt-Ca marche, le Conseil de la Jeunesse.</p>
<p><b>LOCALISATION</b></p> <p><b>Où le phénomène se produit-il ?</b></p>	<p>Sur tout le territoire belge, là où les communes décident d'appliquer la loi dans ses nouvelles modalités.</p> <p>Dans notre zone d'implantation : Etterbeek où la loi est déjà d'application dans ses nouvelles modalités (janvier 2014).</p>
<p><b>2 – ANALYSER ET INTERPRETER LE PHENOMENE</b></p>	
<p><b>Quels sont les causes possibles de ce phénomène?</b></p>	<p>La réforme de la loi relative aux Sanctions Administratives Communales : nouvelle loi du 24 juin 2013.</p> <p><b>L'analyse des politiciens :</b></p> <p>Lenteur de la justice pour traiter les incivilités d'où découle un sentiment d'impunité : « <i>Cette loi permet d'apporter une réponse d'État rapide, raisonnable, proportionnée, proche, et pédagogique face à une incivilité ou à une infraction mixte (coups et blessures volontaires, injures, vols, bruits et tapages nocturnes de nature à troubler la tranquillité des habitants, etc.). La lutte contre l'impunité est en effet un outil de prévention qui permet notamment d'éviter la spirale de la délinquance.</i> » source : Eduquer, n°101, Joelle Milquet, novembre 2013.</p> <p>Par rapport aux jeunes, « <i>un seul objectif : promouvoir une société du respect, le respect des règles et le respect des autres. Il s'agit d'une valeur fondamentale pour l'avenir des jeunes et non contre eux. Ce projet est donc aussi un projet « pour » eux et non « contre » les jeunes dont par ailleurs un grand nombre est lui-même victime de ces incivilités et petites violences.</i> » source : Communiqué de presse du 17 avril 2013 de la vice-première Ministre, Ministre de l'intérieur et de l'égalité des chances.</p> <p>La volonté de répondre au sentiment d'insécurité ressenti</p>



	<p>par les habitants.</p> <p><b>Notre analyse :</b></p> <p>Répondre rapidement aux incivilités commises dans l'espace public.</p> <p>Le manque de moyens de la justice (financiers, temps, suffisamment de personnel...) l'a amenée à se concentrer sur les infractions les plus graves et à délaissé les autres ce qui génère un sentiment d'impunité et la volonté pour les responsables communaux d'y répondre.</p> <p>Le manque de visibilité du travail de la justice : le travail réalisé par la justice des mineurs et les mesures qui sont décidées pour des jeunes ayant commis des infractions mixtes même s'il est effectif n'est pas visible pour les habitants ni même pour les policiers. Ces derniers pensent donc que rien n'est fait pour punir ces jeunes.</p> <p>La volonté politique d'imposer un mode de fonctionnement sociétal de plus en plus répressif et sécuritaire.</p> <p>Le 6 mars 2012, le Bourgmestre d'Etterbeek, Vincent De Wolf, présente aux habitants les mesures qu'il souhaite prendre pour répondre au sentiment d'insécurité que sembleraient ressentir les habitants de la commune : augmentation du nombre de policiers et de stewards, brigades de police à vélo, caméras de surveillance... « les gens se sentent en insécurité à cause des déchets, des sans-abris, des rassemblements de jeunes bruyants... »</p> <p>Le Bourgmestre d'Etterbeek estime que l'âge de 14 ans correspond à l'âge de discernement ce qui implique qu'un mineur peut être sanctionné comme un adulte (mis à part les quelques mesures dites éducatives spécifiques aux mineurs prévues dans la loi).</p>
<p><b>Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?</b></p>	<p>En juin 2012, le Délégué général aux droits de l'enfant et le Kinderrechtencommissariaat avaient déjà écrit un avis provisoire sur l'avant-projet de loi relatif aux SAC. <i>De nombreuses objections formulées restent de mise et nos inquiétudes subsistent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>On ne peut suspecter ou poursuivre des enfants pour des infractions qui ne sont pas interdites par le droit national ou international (art. 40 de la CIDE). Dans le projet de loi, le terme « nuisance » reste vague et ouvre la voie à l'arbitraire ;</i></li> <li>• <i>Les enfants restent innocents jusqu'à ce que leur culpabilité soit légalement prouvée (art. 40) ;</i></li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Seule une autorité impartiale et indépendante ou judiciaire peut imposer des décisions (art. 40). Le projet de loi étend ce pouvoir de décision à un fonctionnaire communal ;</i></li> <li>• <i>Le Gouvernement doit promouvoir l'adoption de lois, de procédures, la mise en place d'autorités et d'institutions spécialement conçues pour les enfants (art. 40). Le projet de loi pénalise les mineurs de la même manière que les adultes.</i></li> </ul> <p style="text-align: right;">Source : avis du DGDE, avril 2013</p>
<p><b>Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?</b></p>	<p>Des familles se sont montrées préoccupées par cette loi lors de la séance d'information sur les SAC organisée par Samarcande et la Maison des enfants en octobre 2013 et lors de l'animation « La main dans le SAC » dans le cadre de la « Semaine de la Solidarité », organisée par la Maison de quartier Chambéry, à Etterbeek. On pourrait donc à nouveau les mobiliser dans le cadre de futures actions.</p> <p>Le réseau associatif, intersectoriel et bicommunautaire – en Flandre, Bruxelles-Capitale et Wallonie : ce sont des acteurs qui se sont déjà positionnés contre cette loi (lors de manifestations, de séances d'information, de prises de position collectives médiatiques). Ils constituent une ressource positive en tant que telle car d'une part, ils sont légitimés de par leur nombre et de par leur position institutionnelle pour certains d'entre eux (DGDE, ..) et d'autre part, actuellement, ils sont toujours en train d'agir contre cette loi.</p> <p>Nous avons pu constater un intérêt porté sur la question par les mandataires communaux d'Etterbeek lors de différents « évènements » que nous avons organisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• débat entre les représentants des différents partis politiques à Etterbeek, en septembre 2012, organisé par les associations Samarcande, Maison de quartier Chambéry, Welcome-Babbelkot et la plateforme Het Werkt-Ca Marche.</li> <li>• printemps-été 2013 : rencontre de Samarcande avec les sections locales des partis Ecolo et PS afin de comprendre mieux notre position sur les SAC.</li> <li>• notre audition lors de la « commission réunie conseil communal et CPAS » suite à l'interpellation au conseil communal d'octobre 2013, portée par les associations Maison de quartier Chambéry, Welcome-Babbelkot et Samarcande. Nous avons pu développer longuement nos arguments.</li> </ul>

	<p>L'identification de l'AMO et des associations Welcome-Babbelkot et Chambéry comme référents sur la question par les mandataires communaux d'Etterbeek.</p> <p>L'argumentaire des associations Welcome-Babbelkot, Chambéry et l'AMO Samarcande qui pointe non seulement les faiblesses pédagogiques et ses conséquences problématiques sur les jeunes mais aussi l'insécurité juridique qui prévaut dans l'application de cette loi. Cet argumentaire propose une série de recommandations.</p> <p>Le « parcours du mineur » réalisé par l'AMO Samarcande propose un schéma explicatif de la trajectoire d'un mineur sanctionné administrativement.</p> <p>La possibilité qui est faite aux organes jeunesse d'être consultés au préalable sur l'opportunité de son application aux mineurs dès 14 ans selon l'article 4, § 5 de cette loi :</p> <p><i>« Si le conseil communal prévoit, dans ses règlements ou ordonnances, la possibilité d'infliger à des mineurs la sanction administrative prévue au § 1er, 1°, pour les faits visés aux articles 2 et 3, il recueille préalablement l'avis de l'organe ou des organes ayant une compétence d'avis en matière de jeunesse sur le règlement ou l'ordonnance en question, pour autant qu'il existe un tel organe ou de tels organes dans la commune. »</i></p> <p>Les sites internet suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="http://www.gasboetes.be">www.gasboetes.be</a> : articles, textes de loi, initiatives nationales</li> <li>• <a href="http://www.stopsac.be">www.stopsac.be</a> : procédure, invitation à porter plainte</li> <li>• <a href="http://www.tegengas.be">www.tegengas.be</a> : information complète en néerlandais</li> </ul> <p>La « plate-forme SAC – Bruxelles - GAS werking Brussel » qui impulse des réflexions thématiques et des lobbys locaux.</p> <p>Les SAC étant un sujet d'actualité, les médias peuvent s'en emparer.</p>
<p><b>Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?</b></p>	<p>Une évaluation de l'application des SAC aux mineurs dès 16 ans n'aurait-elle pas été indispensable avant son élargissement aux mineurs dès 14 ans ?</p> <p>L'image souvent négative des jeunes véhiculée par les médias n'alimente-t-elle pas une stigmatisation des jeunes propice à une politique répressive ?</p>

	<p>Des aménagements urbains structurels (cendriers, containers, double vitrage...) ne seraient-ils pas une réponse positive à certaines incivilités ? Et n'amélioreraient-ils pas le vivre ensemble des habitants au sein d'une commune ?</p> <p>Financer les contrats de quartier ne permettrait-il pas de développer ces alternatives structurelles ?</p> <p>Donner plus de moyens, notamment financiers, à la justice lui permettrait de traiter de manière plus rapide, plus efficace les incivilités et par conséquent de contrer le sentiment d'impunité.</p> <p>Au-delà du fait de traiter rapidement les incivilités et de laisser les infractions mixtes au pénal, le fait de donner plus de moyens à la justice permettrait d'assurer les garanties juridiques (juge impartial, neutre, recours, avocat...) en assurant la séparation des trois pouvoirs, principe même de la démocratie.</p> <p>Les codes culturels de chacun ne sont-ils pas un élément incontournable de la vie en société ? Ce qui est perçu comme incivique par l'un, peut être vécu comme un savoir-être par un autre. N'est-ce pas discriminatoire d'établir une liste des incivilités à sanctionner sans tenir compte des particularités/spécificités culturelles de chacun ?</p> <p>Les travailleurs sociaux sont-ils suffisamment au courant des lacunes éducatives de la loi SAC et de son manque de garanties juridiques ? Ces professionnels en relation avec les jeunes ne doivent-ils pas être informés ?</p> <p>Peut-on craindre des abus de constats d'incivilités tenant compte du fait qu'il n'y a pas de juge indépendant, que la commune est juge et partie, qu'il n'existe aucune garantie de formation spécifique jeunesse pour les acteurs communaux exécutant la loi ?</p> <p>Qui s'assurera que les droits des contrevenants sont respectés ? Qu'il n'y aura pas d'excès de zèle ?</p> <p>Le Bourgmestre d'Etterbeek, Vincent de Wolf, a affirmé publiquement, dans les médias, qu'« il ne fallait pas craindre d'amendes pour les mineurs puisqu'il préfère les recevoir personnellement dans son bureau pour leur faire la morale » : cette manière de faire ne respecte pas le cadre de la loi SAC. Il s'agit d'une initiative personnelle qui rend encore moins transparent le cadre de la loi.</p>
--	---

	<p>Où puisera le pouvoir communal pour trouver les fonds nécessaires à l'application de la loi dans l'intégralité de ses modalités?</p> <p>L'interdiction de lieu ordonnée par le Collège des Bourgmestre et échevins ne comporte-t-elle pas en elle les germes d'une société sécuritaire ?</p>
<i>EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE<sup>1</sup></i>	
<p><b>Apport de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données de contexte)</b></p>	<p>« Avis sur l'avant-projet de loi relatif aux sanctions administratives communales visant à lutter contre les incivilités – La question des SAC à l'égard des mineurs » <i>Journal Droits des jeunes, mars 2013, Thierry Moreau</i></p> <p>« Avis du Délégué Général aux Droits de l'Enfant – Les Sanctions administratives communales » <i>Avril 2013, Bernard De Vos</i></p> <p>Avis n°4/2013 de la Commission de la vie privée</p> <p>Avis n°127 du CCAJ sur les SAC</p> <p>Communiqué de presse de la Ligue des Droits de l'Homme « SAC : une justice de shérifs », <i>16 avril 2013</i></p> <p>La carte blanche contre les sanctions administratives communales dès 14 ans de la CODE et divers partenaires, <i>publiée dans La Libre Belgique le 26 janvier 2012.</i></p> <p>Témoignages d'autres AMO confrontées à des mineurs ayant reçu des SAC et dont la procédure a été bafouée.</p>
<p><b>Confrontation à d'autres regards</b></p>	<p>Sur l'évaluation de l'efficacité de l'application des SAC aux mineurs, nous pourrions demander auprès du Ministère de l'intérieur leurs chiffres.</p> <p>Avis du conseil d'administration de l'union des villes et communes de Wallonie - Décembre 2012</p>
<p><b>Quelles sont les hypothèses stabilisées<sup>2</sup> ?</b></p>	<p>Peut-on craindre des abus de constats d'incivilités tenant compte du fait qu'il n'y a pas de juge indépendant, que la commune est juge et partie, qu'il n'existe aucune</p>

<sup>1</sup> Il s'agit de confronter les constats et les hypothèses posés à d'autres sources et d'autres regards (jeunes et familles, partenaires, données objectives existantes,...). Cet exercice permet de faire émerger de nouvelles questions, hypothèses, etc.

La réalisation d'une contre-épreuve pourra se limiter aux phénomènes les plus interpellants ou faire suite aux choix des thèmes prioritaires.

<sup>2</sup> Les hypothèses stabilisées découlent de la démarche de contre-épreuve. Elles confirment, nuancent ou modifient les hypothèses de départ.

	<p>garantie de formation spécifique jeunesse pour les acteurs communaux exécutant la loi ?</p> <p>Qui s'assurera que les droits des contrevenants sont respectés ? Qu'il n'y aura pas d'excès de zèle ?</p>
<p><b>3 – AGIR</b></p>	
<p><b>Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs</b></p> <p>- Sur quoi agir ? - Avec qui ? - Comment ?</p>	<p><u>Sur quoi agir :</u> Le respect de la procédure spécifique aux mineurs.</p> <p><u>Avec qui agir :</u> Le réseau associatif etterbeekoïse. Les AMO d'autres communes.</p> <p><u>Comment agir :</u> En informant les équipes d'AMO des procédures de la loi SAC via la diffusion de l'outil vulgarisé réalisé par les AMO SDJ Bruxelles, Atmosphères, SOS Jeunes – Quartier Libre et Samarcande)</p> <p>En accompagnant les jeunes ayant reçu une SAC ; en récoltant leurs témoignages. Collecter ces témoignages, sur accord, et les remettre lors de l'évaluation de la loi entre janvier et décembre 2016.</p>
<p><b>Présentation de l'action ou des actions</b></p> <p><i>Il s'agit de décrire l'action ou les actions envisagée(s) et les résultats attendus au regard de la description et de l'analyse du phénomène.</i></p>	<p><u>Constitution d'une « cellule de veille SAC »</u></p> <p>Par cellule de veille, on entend la mise en place d'une ou de plusieurs actions visant à réaliser une évaluation de l'application du système SAC à partir de notre pratique d'AMO dont les objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier le respect des procédures et relever les éventuelles aberrations du système. Pour toutes les 19 communes bruxelloises.</li> <li>• Analyser la manière avec laquelle les mineurs ayant subi une SAC vivent l'application de cette loi en termes de sens pédagogique.</li> </ul> <p><u>Contrats de quartier durables à Etterbeek</u></p> <p>La commune d'Etterbeek vient d'obtenir un contrat de quartier durable pour le quartier qui s'étend de la Chasse à la rue Gray, une des parties les plus pauvres de la commune. Certaines incivilités qui peuvent être commises sont parfois directement liées aux manques structurels (ex : les déchets par terre peuvent être mis en lien avec le nombre trop peu élevé de poubelles publiques, les tags avec des espaces publics dégradés...).</p>

	<p>Ce qui pourra être mis en place dans le cadre de ce contrat de quartier constituera une belle opportunité de revitaliser de manière structurelle ce quartier et de mettre en place des actions innovantes qui améliorent la cohésion sociale et donc le vivre ensemble. D'une certaine manière, ce genre de dynamiques positives et participatives peut contrer l'application des SAC par une amélioration des espaces de vie. L'AMO Samarcande, située dans le périmètre du contrat de quartier, fait partie de la Commission du Contrat de Quartier durable (COQ), axe Chasse-Gray, 2014 – 2019. Ce qui positionne notre AMO au cœur des actions qui seront mises en place. A l'heure où nous rédigeons ces lignes, nous ne pouvons pas encore décrire les actions possibles car le processus a démarré ce lundi 12/03/2014 avec la tenue de la première réunion COQ.</p>
<b>4 – EVALUER L'ACTION <sup>3</sup></b>	
<b>Enseignement de l'évaluation intermédiaire et recommandations pour la suite</b>	
<p style="text-align: center;"><b>Evaluation finale</b></p> <p><i>Quels sont les enseignements de cette action ? Evaluation selon effectivité<sup>4</sup>, efficacité<sup>5</sup>, efficience<sup>6</sup> et équité<sup>7</sup> Points forts, points faibles, points d'attention et points d'interrogation.</i></p>	<p><b>&gt; Cellule de veille</b></p> <p>- L'AMO n'a pas reçu de demandes d'aide liée à l'application d'une SAC à Etterbeek. Grande publicité a été faite de notre connaissance juridique de la matière et de notre capacité à aider les jeunes et leurs familles à faire respecter au minimum leurs droits voire à se battre pour leurs intérêts. Il semble que la loi de 2014 concernant leur champ d'application n'ait pas modifié la culture de l'administration communale en place en termes de SAC adressées aux mineurs : à savoir ne pas lier les incivilités à l'application d'une sanction administrative. Samarcande et le réseau jeunesse dont elle participe restent en veille quant à l'application des SAC, et cherchera notamment à maintenir la question éveillée autour des élections communales de 2018, lors</p>

<sup>3</sup>Cette quatrième étape relative à « l'évaluation de l'action » sera complétée à l'occasion de la prochaine actualisation du diagnostic social, en 2017.

<sup>4</sup>L'effectivité de l'action consiste à ce qu'elle ait été mise concrètement en œuvre.

<sup>5</sup>L'efficacité de l'action est le rapport entre les objectifs fixés et les résultats obtenus.

<sup>6</sup>L'efficience de l'action est l'évaluation des moyens utilisés à la mise en œuvre de l'action pour parvenir à un résultat.

<sup>7</sup>L'équité est une notion de la justice naturelle dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun. Cette notion se rapproche davantage de celle d'égalité des chances que la notion d'égalité qui renvoie davantage à une égalité de traitement.

de la campagne comme en cas d'alternance.

- Quant au sens pédagogique des SAC tel que perçu par les jeunes, il est là aussi de donner un bilan fourni de la question : nous faisons beaucoup de radio avec les adolescents, en individuel et en collectif. La question du traitement des incivilités n'a pas été suffisamment choisie par les participants pour en donner une vision.

**> Contrat de quartier durable « Chasse Gray »**

- Des projets socio-économiques ont été mis en œuvre sur le périmètre du contrat de quartier durable (CQD). Certains sont portés par des associations et contribuent au développement socioculturel du quartier de manière générale. Leur évaluation est bonne et l'impératif de cohésion sociale est un peu mieux rencontré grâce à eux. De là naît une atmosphère plus propice au sentiment d'appartenance au quartier et à un groupe large d'individus partageant une certaine communauté de destin. Cela n'est pas mesurable, ou en tout cas pas mesuré, en si peu de temps et sans se plier à une démarche rigoureuse que nous n'avons pas mise en place. Mais l'objectif de cohésion sociale ayant donné lieu à des projets intéressants, nous pouvons imaginer que les incivilités se cantonnent à la portion congrue. C'est du moins ce que nous ressentons concernant les mineurs.

- L'administration communale a commencé le réaménagement de lieux particulièrement touchés par les incivilités perçues à Etterbeek : les dépôts clandestins et autres salissures. Nous pouvons, là encore, imaginer que les résultats en termes d'incivilités pourraient être mesurable dans les années qui viennent. Pour faire face aux incivilités persistantes d'autres secteurs de la population, l'administration communale a aussi mis en œuvre une série de projets « socio-économiques » dans le cadre du CQD. Une communication sur la possibilité de se voir appliquer des sanctions administratives communales a lieu pour le moment et quelques éléments de mobilier urbain préviennent les dégradations. Mais il ne s'agit en rien de sujets concernant les mineurs (il s'agit plutôt de déjections canines et de jours de sortie des poubelles...).



- Tous ces éléments étant très neufs, nous ne pouvons qu'évaluer la capacité du réseau associatif « Jeunesse » d'Etterbeek à se mobiliser à chaque lieu et moment de concertation en faveur d'une approche sociologique compréhensive des comportements des jeunes. Ce réseau s'est donc constitué en mouvement de vigilance et de propositions à l'adresse des décideurs afin d'orienter les réalisations du CQD vers une satisfaction des besoins des personnes les plus fragiles, plutôt que vers la satisfaction de besoins politiques et d'envies « esthétiques ».

### **SYNTHESE**

**Éléments de synthèse ou commentaires éventuels sur l'ensemble des phénomènes relevés par l'AMO dans le cadre ce diagnostic social**

## **Phénomène 2**

**La problématique des familles qui sont donc en difficulté par rapport à l'encadrement des devoirs.**

## 1 – DECRIRE LE PHENOMENE

<p><b>CONSTAT</b></p> <p><b>Quel est le phénomène observé ?</b></p> <p><i>Le phénomène peut être positif ou négatif.</i></p>	<p>Les jeunes rentrent de l'école en ayant encore des travaux scolaires à réaliser. Ces devoirs demandent pour beaucoup un accompagnement, que l'école ne peut plus fournir puisqu'il s'agit de hors temps scolaire. Parmi ceux qui ont besoin d'un accompagnement, certains peuvent compter sur leurs parents, ou sur un grand frère étudiant... D'autres n'ont pas à la maison les ressources pour trouver l'aide dont ils ont besoin. Deux solutions alors : faire appel au secteur privé (concurrentiel, à visée lucrative) pour des cours de soutien ou de coaching, ou faire appel au réseau associatif. Le secteur privé n'est financièrement pas accessible à tous. Et le réseau associatif est saturé. <b>Des familles sont donc en difficulté par rapport à l'encadrement des devoirs.</b></p>
<p><b>SOURCE(s)</b></p> <p><b>Sur base de quelle(s) source(s) ?</b></p> <p><i>Le phénomène peut être relevé à partir d'une ou de plusieurs sources internes ou externes à l'AMO, notamment sur base de l'analyse des demandes individuelles et collectives, de l'analyse du milieu de vie des jeunes, d'une réflexion concertée avec le CAAJ en matière de prévention générale ou encore d'avis exprimés par le CCAJ en matière de politiques de la jeunesse.</i></p>	<p>Il nous est souvent demandé de l'aide pour trouver une EDD ou un soutien scolaire lors de nos rencontres individuelles avec les jeunes et les parents.</p> <p>Des associations partenaires qui organisent une école de devoir font appel à notre soutien afin de pouvoir accueillir d'avantage de jeunes.</p> <p>Toutefois lors de discussions et de contacts avec notre réseau, nous sommes obligés de constater que toutes les écoles de devoir de la commune sont saturées et doivent régulièrement refuser des jeunes.</p>

<p><b>QUANTIFICATION</b></p> <p><b>Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</b></p> <p><i>Il peut s'agir d'un phénomène déjà quantifié sur base des sources internes (relevés des demandes individuelles, relevé des motifs de prise en charge) ou d'un phénomène observé avec plus ou moins de fréquence. Il peut également s'agir d'un phénomène objectivé par des sources externes.</i></p>	<p>11% des demandes d'information reçues en 2013 par notre service concernent une demande de recherche d'école de devoir ou un soutien scolaire. Ces 11% représentent une des plus importante part de nos demandes et donc les plus nombreuses demandes par rapport aux autres.</p>
<p><b>QUALIFICATION</b></p> <p><b>Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</b></p> <p><i>Il s'agit de décrire et raconter une ou plusieurs situations concrètes afin d'appréhender qualitativement le phénomène.</i></p>	<p>1. Une élève de 4<sup>e</sup> primaire. Elle sort de sa journée de classe avec des devoirs. Son école, consciente que parmi ses élèves certains ont besoin d'un accompagnement en dehors de la maison, organise une école de devoirs. Cette école de devoirs est surchargée, notre élève rentre chez elle en ayant encore du travail à faire. Ses parents ne maîtrisent pas bien le français et ne savent pas l'aider. Leur demande est donc : y a-t-il une école de devoirs non surchargée, où le nombre d'enfants par encadrant est moindre et l'accompagnement de meilleure qualité ?</p> <p>2. Marie, jeune fille de 15 ans, qui rencontre des difficultés pour faire ses devoirs vient chez nous pour demander s'il est possible de l'inscrire dans une EDD. Nous contactons les EDD du quartier qui sont toutes complètes. Le soutien scolaire existant dans le domaine privé est inabordable pour cette jeune fille. Marie reste donc avec ses difficultés en espérant qu'elle puisse tout de même s'en sortir et puisse obtenir une place pour l'année prochaine ...</p>
<p><b>IDENTIFICATION</b></p> <p><b>Quel est le public concerné ?</b></p> <p><i>(caractéristiques, âge, sexe, milieu social,...)</i></p>	<p>Cela concerne les enfants dont les parents éprouvent des difficultés à encadrer leurs devoirs. Cela représente des parents dans des situations diverses.</p> <p>Majoritairement toutefois des enfants dont les parents n'ont pas eu le même cursus scolaire et dont certains ont des difficultés en français, et un accès financier limité.</p> <p>Cela concerne aussi les enfants de parents à plus fortes ressources socioculturelles mais qui ont des difficultés de conciliation avec leur travail par exemple.</p>

	Tous les âges : autant dans le primaire que dans le secondaire.
<b>CONTEXTUALISATION</b>  <b>Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les premiers acteurs concernés sont les jeunes et les familles en demande.</li> <li>- Les acteurs jeunesse, tels que les écoles de devoirs surchargées, les AMO, les Maisons de jeunes et de quartier passent leur énergie à trouver des solutions d'ordre individuel. Les SAS et DAS.</li> <li>- Les structures qui veulent permettre aux parents d'être en capacité d'aider leurs enfants : soutien, alphabétisation, FLE</li> <li>- L'école, ou les écoles, en ce que les devoirs émanent d'elle(s). Les projets des écoles et les professeurs sont des acteurs concernés par ce phénomène.</li> <li>- Les pouvoirs organisateurs, notamment les communes, la politique scolaire de la Fédération Wallonie Bruxelles. Chaque école, dans le secondaire du moins, est libre d'organiser sa prise sur le hors temps scolaire comme bon lui semble, la question des devoirs à la maison a donc une portée politique.</li> </ul>
<b>LOCALISATION</b>  <b>Où le phénomène se produit-il ?</b>	
<b>2 – ANALYSER ET INTERPRETER LE PHENOMENE</b>	
<b>Quels sont les causes possibles de ce phénomène?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une cause possible est le débordement du temps d'apprentissage sur le hors temps scolaire. De ce débordement naît un besoin d'accompagnement. Les tarifs pratiqués par le secteur lucratif ne lui permettent pas de satisfaire à ce besoin. Comme le nombre d'école de devoirs (insuffisant), qui ne permet pas non plus de satisfaire à ce besoin d'accompagnement.</li> <li>- Le problème des temps sociaux : temps du travail pour les parents et temps de l'école pour les enfants ne sont souvent pas coordonnés.</li> <li>- La composition familiale : les parents de familles nombreuses sont moins disponibles pour accompagner chacun de leurs enfants dans leurs devoirs, idem pour les familles monoparentales.</li> </ul>

	<p>- La capacité des parents à accompagner leurs enfants lorsqu'ils ne maîtrisent pas bien le français ou la langue de l'école. Au-delà de la langue, c'est le langage de l'école, son fonctionnement et ses exigences qui peuvent ne pas être compris par des parents qui n'ont pas suivi le cursus scolaire classique belge.</p> <p>- Les écoles de devoirs ne donnent pas forcément les éléments de méthode pour apprendre à travailler en autonomie, mais plutôt une aide ponctuelle sans cesse renouvelée sur des exercices et des connaissances précis. Pourquoi un élève a besoin d'une EDD toute sa vie scolaire ? Cela pourrait être une aide ponctuelle le temps de se réadapter aux exigences de l'école. L'école pourrait aussi faire ce travail de mettre en rapport les méthodes qu'elles demandent aux jeunes de maîtriser ou celles dont ils ont effectivement besoin, et les méthodes qu'ils maîtrisent effectivement.</p>
<p><b>Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?</b></p>	<p><b>Article 28</b></p> <p>1. Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier, en vue d'assurer l'exercice de ce droit progressivement et sur la base de l'égalité des chances :</p> <p>[...]</p> <p>c) Ils assurent à tous l'accès à l'enseignement supérieur, en fonction des capacités de chacun, par tous les moyens appropriés ;</p> <p>d) Ils rendent ouvertes et accessibles à tout enfant l'information et l'orientation scolaires et professionnelles ;</p> <p>e) Ils prennent des mesures pour encourager la régularité de la fréquentation scolaire et la réduction des taux d'abandon scolaire. [...]</p> <p><b>Article 29</b></p> <p>1. Les Etats parties conviennent que l'éducation de l'enfant doit viser à :</p> <p>a) Favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités ;</p> <p>[...]</p>

**Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?**

- Une première ressource est l'intérêt que portent les familles à la relation de leurs enfants à l'école, à la réussite de leurs enfants à l'école. Ils n'abandonnent donc pas le sujet de l'école et des apprentissages scolaires mais cherchent les solutions pour que les enfants soient accompagnés.

- Parallèlement, des écoles, conscientes de leur rôle dans l'existence des devoirs et de leur rôle potentiel dans l'accompagnement des enfants qui en ont besoin, créent des "sections école de devoirs" dans leur locaux en fin de journée. Certaines organisent des temps de remédiation, des profs sont investis sur la question, Ils sont donc volontaires et surement mobilisables. Enfin l'école s'ouvre parfois au SAS et les deux structures travaillent conjointement.

- Les écoles de devoirs existantes, elles, ne restent pas figées devant la situation et créent des sections supplémentaires ou s'ouvrent au réseau pour demander du soutien.

- Le travail du collectif Marguerite donne une visibilité à ces enjeux en même temps qu'il offre des pistes d'analyse du phénomène. L'idée annoncée de ce collectif regroupant plusieurs associations est d'agir pour une école de la réussite. Le collectif met en place des campagnes d'information sur l'inscription en première secondaire qui soulève beaucoup d'enjeux et qui est un moment que certaines écoles utilisent parfois frauduleusement pour laisser de côté les élèves qui ont le plus besoin d'accompagnement et s'assurer de la présence dans leurs murs d'élèves pour qui tout roulera. L'analyse portée sur la réussite ou l'échec scolaire est donc sociologique. Les responsabilités sont institutionnelles et ne relèvent donc pas de chaque trajectoire d'élève. Les stratégies à mettre en place sont donc collectives et non individuelles ou strictement familiales.

- La capacité d'interpellation des AMO est une ressource mobilisable. Elles pourraient demander au politique de changer de position quant aux cadres légaux régissant l'attitude des écoles face aux devoirs.

- Des écoles ont décidé de fonctionner sans devoirs. Elles agissent dans un cadre pédagogique connu (pédagogies actives) et ont dépassé le stade expérimental. La généralisation des pédagogies qui ne font pas appel aux devoirs à la maison semble envisageable a priori.

- La loi prévoit la limitation des devoirs dans le primaire. De la 1<sup>o</sup> maternelle et la 2<sup>o</sup> primaire il n'y a pas de devoirs. De la 3<sup>o</sup> à la 4<sup>o</sup> primaire il y a 20 minutes maximum de devoirs. De

	<p>la 5° à la 6° primaire il y a 30 minutes maximum de devoirs par jour (« Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre », résumé sur <a href="http://www.echecscolaire.be/decret_communaute_francaise.php">http://www.echecscolaire.be/decret_communaute_francaise.php</a>)</p>
<p><b>Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?</b></p>	<p><b>1/ PERTINENCE DES DEVOIRS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Est-ce que les écoles n'investissent pas trop le hors temps scolaire ? Il semble que les écoles ne puissent pas satisfaire à leurs objectifs pédagogiques sans que les apprentissages scolaires ne débordent sur le temps du soir, le temps de l'après école. Cet état de fait est injuste : certaines écoles donnent beaucoup de travail à leurs élèves, d'autres ont la volonté de le laisser dans une mesure raisonnable. De plus, cela met les élèves dans des situations différentes le soir : certains ont les ressources en eux ou à la maison pour ces devoirs, d'autres doivent chercher dans un environnement plus large des solutions (accompagnement) pour réussir à assumer ces devoirs. Cet investissement du hors temps scolaire par les écoles est probablement rendu plus prégnant par le fait que l'enseignement s'organise selon la logique du marché scolaire : la compétition entre les écoles pour un meilleur niveau de réussite peut les engager à surinvestir le hors temps scolaire dans le but de façonner des élèves plus performants (selon l'équation + de temps de travail = + de compétences)</li> <li>- Le fait que l'école compte sur les devoirs à la maison pose aussi une question d'ordre pédagogique. Est-ce tout seul chez moi que je peux apprendre ce que l'école a à me faire passer ? Quel est l'intérêt pédagogique des devoirs s'ils laissent des élèves perplexes sur la table de la cuisine le soir ? L'école et les écoles ont-elles la capacité à être innovantes sur cette question ? C'est la question de la liberté des professeurs, du poids du système, de l'organisation de chaque école, de la place de chaque directeur... Est-ce que le retour à la maison doit être synonyme de continuer à travailler ? Comment investit-on la fin de journée des élèves ? Loisirs, autres manières d'apprendre... ? Quelle place pour l'extrascolaire et les autres lieux de socialisation ?</li> <li>- La quantité de devoirs ne peut-elle pas par ailleurs être considérée comme un facteur de décrochage scolaire, en ce qu'elle détermine la quantité pour chaque élève de travail non accompagné ? Le travail non accompagné, donc hors temps scolaire, est en effet moins juste que le travail accompagné par</li> </ul>



les professeurs sur le temps scolaire puisqu'il dépend des ressources activables dans l'environnement du jeune.

## **2/ COMMENT AIDER LES PARENTS**

- Quant au rôle des parents. N'est-il pas possible de laisser les parents développer leurs capacités à accompagner leurs enfants ? Si cet accompagnement n'est pas possible par la voie directe : "tu ne comprends pas les équations du second degré, je t'explique les équations du second degré", il pourrait se concentrer sur l'organisation de l'aide : "si tu as besoin d'aide pour tes devoirs, je vais m'organiser avec d'autres parents et des travailleurs associatifs pour que nous trouvions un bénévole et un local pour t'aider" (par exemple).

- Investir davantage les cours d'alpha et de français langue étrangère pour que les parents rencontrant des difficultés en français puissent les travailler et de ce fait avoir davantage de prise sur le travail scolaire de leurs enfants, dans le primaire en tout cas. Rappeler aux parents que l'apprentissage du français peut les aider à mieux accompagner leurs enfants, à mieux comprendre leur évolution au niveau scolaire, les notes dans le journal de classe etc. A se sentir davantage investi dans la scolarité de leur enfant.

## **3/ EN SOLUTION FINALE, SOUTENIR LES EDD**

- Les EDD sont des structures fragiles, elles sont peu financées, les bénévoles ne sont pas spécialement des professionnels de la pédagogie et peuvent ne pas maîtriser les savoirs sur lesquels il leur est demandé de l'aide, les EDD sont souvent surchargées.

- Est-ce que plutôt que d'augmenter les écoles de devoir qui peuvent être des structures fragiles, il ne faudrait pas davantage apprendre à l'élève à développer de nouvelles compétences telles que l'acquisition d'une bonne méthode de travail, développer la concentration et la confiance en soi avec les jeunes ? Travail qui serait fait, dans un premier temps, avec le jeune, mais qui viserait l'autonomisation de celui-ci dans sa scolarité.

Quelle possibilité d'investir la question de la méthodologie, pour que le besoin d'EDD ne se renouvelle pas chaque année pour chaque jeune. Peut-on former les bénévoles à la transmission du savoir apprendre et travailler autant que de savoirs savants ? A quelle échelle se lance une réflexion sur le projet des EDD quant à cela ? Quels pédagogues peuvent soutenir une telle ambition ?

*EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE<sup>8</sup>*

<p><b>Apport de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données de contexte)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nous sommes allés vers le réseau pour essayer de quantifier, ou du moins de nous faire une image des besoins. Nous avons donc consulté 3 associations qui organisent des écoles de devoir et une école du secondaire, et il ressort de ce modeste échantillon (auquel nous ajoutons les demandes qui nous sont parvenues) qu'une trentaine de jeunes seraient immédiatement intéressés par un accompagnement aux devoirs. Parmi ces jeunes, certains bénéficient déjà d'une place dans une école de devoirs, mais pas tous les jours conformément à leur souhait, mais beaucoup n'en bénéficient pas du tout. On voit donc que la quantité de familles concernées sur la commune doit être très importante.</li> <li>- Pas de position claire de la plateforme des EDD bruxelloises sur leur site.</li> <li>- Pas de propos de jeunes sur la question.</li> <li>- Les enfants concernés par l'accompagnement sont encore dans les réseaux classiques de l'apprentissage. Certains sont sortis de ces logiques et poussent à réfléchir plus avant sur les manières d'individualiser les projets d'apprentissage, basés sur la volonté du jeune de se développer, se mouvoir et apprendre. La question du sens de l'apprentissage est constamment renouvelée par les jeunes hors circuit.</li> </ul>
<p><b>Confrontation à d'autres regards</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le rapport Gaspillage de talents, constitué avec les résultats de l'enquête PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves - publication triennale par l'OCDE concernant les performances des systèmes éducatifs) par la Fondation roi Baudouin, montre (p.63) que tous les enfants ne sont pas à égalité devant les apprentissages à réaliser à l'école, notamment du fait des savoirs différents que les parents peuvent apporter à leurs enfants, ici la langue.</li> <li>- Etude menée par l'université de Liège à la demande de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse, confirme que les devoirs, s'ils sont source de stress, renforce aussi les inégalités entre les enfants. D'autre part, « l'externalisation du temps scolaire impacte le temps des loisirs et des apprentissages non-formels, ainsi que le temps familial »</li> </ul>

<sup>8</sup> Il s'agit de confronter les constats et les hypothèses posés à d'autres sources et d'autres regards (jeunes et familles, partenaires, données objectives existantes,..). Cet exercice permet de faire émerger de nouvelles questions, hypothèses, etc.

La réalisation d'une contre-épreuve pourra se limiter aux phénomènes les plus interpellants ou faire suite aux choix des thèmes prioritaires.

([www.enseignons.be](http://www.enseignons.be)). L'étude invite à repenser le temps scolaire en y incluant les devoirs, qui ne se feraient dès lors plus à domicile. Mais allonger le temps scolaire quotidien des élèves jusqu'à 17h est-il souhaitable ? Les chronobiologistes recommandent davantage de journées de cours... mais des journées plus courtes. Jean Marc Nollet, ministre de l'enseignement fondamental entre 1999 et 2004 avait essayé en son temps de supprimer les devoirs à la maison, dans le but de renforcer l'égalité des chances.

- Noëlle de Smet, revue Traces n° 206, [www.changement-egalite.be](http://www.changement-egalite.be) :

« On pourrait se demander quand même ce qui se passerait si tous les parents d'enfants qui fréquentent les EDD se réunissaient, préparaient des revendications dans les associations, les portaient non pas seulement aux animateurs des EDD, non pas seulement aux enseignants, mais à des politiques responsables de structures de l'enseignement, de son organisation, des programmes, des méthodes, de la formation des enseignants ».

- Point de vue de l'école (point de vue supposé) : l'école n'a pas le temps d'inclure les devoirs dans le temps qui lui est imparti. Trop d'enjeux se cristallisent autour du lieu de vie qu'est l'école pour que celle-ci puisse mener à bien sa mission pédagogique. Pas assez de sous pour avoir plus de personnel d'accompagnement et individualiser les apprentissages et notamment les devoirs à la maison ou pour proposer de les faire à l'école. Missions et méthodes établies par décret ne permettent pas aux écoles de refonder leur pratique pédagogique vers plus d'égalité des chances et tout et tout...

- Etude/enquête de la FAPEO (Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel) de 2013 : « Quand l'école rentre à la maison. Le temps scolaire à la maison, ses causes, ses conséquences ». Plusieurs constats sont établis : Si tous les parents estiment que suivre la scolarité de leurs enfants est un incontournable, tous ne disposent pas du même temps à accorder à leur accompagnement, et globalement disposent de peu de temps. 20% des parents estiment ne pas pouvoir aider leurs enfants. 1/3 estime que l'enseignement en FWB demande trop aux parents. Le constat des devoirs comme facteurs aggravant des inégalités est partagé par cette étude. Pas de position de l'UFAPEC sur son site (Union francophone des

	associations de parents de l'enseignement catholique).
<p><b>Quelles sont les hypothèses stabilisées<sup>9</sup> ?</b></p>	<p>La prise d'information a fait glisser la problématique initiale (besoin d'accompagnement de certains jeunes pour le travail scolaire hors temps scolaire) vers un questionnement sur l'existence des devoirs. Ainsi la réponse évidente qui serait de créer plus d'écoles de devoirs est maintenant nuancée. Investir le secteur des EDD en y faisant travailler des bénévoles compétents dans les matières nécessaires et en créant plus de structures, c'est encore jouer le jeu du travail scolaire sur le hors - temps scolaire, c'est encore laisser l'école externaliser une partie du travail qu'elle demande à ses élèves. Ainsi, répondre à la demande des familles d'efficacité, de rapidité des EDD, c'est aussi se faire le relais du stress imposé aux jeunes en leur donnant la responsabilité individuelle de leur réussite scolaire.</p>
<p><b>3 – AGIR</b></p>	
<p><b>Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sur quoi agir ?</li> <li>- Avec qui ?</li> <li>- Comment ?</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les AMO peuvent utiliser l'interpellation politique quand une situation leur semble pouvoir relever de l'action de l'autorité publique à tous les niveaux. Les devoirs donnés par l'école pouvant être compris comme un facteur d'injustice face aux chances de réussite scolaire, il semble qu'elles pourraient soulever publiquement et auprès des instances intéressées la question. Les instances, en l'occurrence, peuvent être la commune, qui organise l'enseignement communal, et la FWB qui se préoccupe de la question de l'enseignement francophone (limiter la charge de travail le soir, organiser l'école pour qu'elle fasse face aux besoins d'accompagnement de certains pour les devoirs, et se poser toutes les questions sur la pédagogie : y-a-t'il besoin de devoirs ? La maison est-elle toujours propice à l'apprentissage ? ...).</li> <li>- Au niveau communal, le "réseau associatif jeunesse" qui se préoccupe déjà d'accompagnement des devoirs peut réfléchir aux possibilités d'ouvrir de nouvelles places d'école de devoir. Soit dans des EDD existantes, via "l'embauche" de bénévoles et des changements de locaux si nécessaire, soit en créant de nouvelles EDD, affiliées à des associations capables de les faire tourner ou à d'autres groupes ou institutions à identifier.</li> </ul>

<sup>9</sup> Les hypothèses stabilisées découlent de la démarche de contre-épreuve. Elles confirment, nuancent ou modifient les hypothèses de départ.

	<p>- Un travail pourrait être fait pour diminuer le poids des devoirs en incitant les écoles, et peut-être surtout les professeurs au sein des écoles, à se coordonner là-dessus, que la charge de travail reste raisonnable et à peu près égale tous les jours de la semaine, pour ainsi éviter les “pics de travail”. Encourager l’école, si elle reconnaît que les devoirs peuvent être considérés comme un problème, à se doter d’outils limitant le travail à la maison : crédits temps par matière, par soir, groupes de soutien...</p> <p>- Travailler la question de la méthode de travail, de la concentration et de la confiance en soi en individuel afin de rendre le jeune autonome dans son travail scolaire et de ne pas le rendre dépendant d’une EDD.</p>
<p align="center"><b>Présentation de l’action ou des actions</b></p> <p align="center"><i>Il s’agit de décrire l’action ou les actions envisagée(s) et les résultats attendus au regard de la description et de l’analyse du phénomène.</i></p>	<p>- Jouer sur les solidarités à l’intérieur d’une école, du quartier, de la commune. Quels sont les groupes, constitués (comités de quartier par exemple) ou à constituer (groupement de parents par exemple) qui pourraient répondre au besoin exprimé ici ? Quelles institutions peuvent les former, les mettre en contact, les accompagner ? Le renforcement des solidarités est en tout cas au programme de bien des projets : semaine de la solidarité à Etterbeek, Systèmes d’échanges locaux... Une démarche exploratoire sur les réalisations de ce type à Bruxelles, en Belgique, ou ailleurs va être le préalable à toute réflexion sur une action à mener à ou dans Etterbeek.</p>
<p><b>4 – EVALUER L’ACTION <sup>10</sup></b></p>	
<p align="center"><b>Enseignement de l’évaluation intermédiaire et recommandations pour la suite</b></p>	

<sup>10</sup>Cette quatrième étape relative à « l’évaluation de l’action » sera complétée à l’occasion de la prochaine actualisation du diagnostic social, en 2017.

<p style="text-align: center;"><b>Evaluation finale</b></p> <p><i>Quels sont les enseignements de cette action ?</i></p> <p><i>Evaluation selon effectivité<sup>11</sup>, efficacité<sup>12</sup>, efficience<sup>13</sup> et équité<sup>14</sup></i></p> <p><i>Points forts, points faibles, points d'attention et points d'interrogation.</i></p>	<p>- La question du travail scolaire sur le temps non scolaire n'a pas été investie par l'AMO à la suite du diagnostic social de 2014. Quant à l'action prévue, une tentative de collectivisation du problème des devoirs a eu lieu sur base des demandes de plusieurs familles. Il leur a été proposé de se regrouper pour envisager la recherche de locaux et d'étudiants. Il est vite apparu lors de cette action unique que les familles en demande ne sentaient pas la possibilité de s'investir dans la réalisation et l'animation d'un groupe d'aide périscolaire. Cette tentative réalisée il y a trois ans n'a pas donné lieu à une évaluation particulière, il est difficile d'en donner une vue aujourd'hui suite aux mouvements de personnel et au changement de direction.</p>
<p><b>SYNTHESE</b></p> <p><b>Éléments de synthèse ou commentaires éventuels sur l'ensemble des phénomènes relevés par l'AMO dans le cadre ce diagnostic social</b></p>	

<sup>11</sup> L'effectivité de l'action consiste à ce qu'elle ait été mise concrètement en œuvre.

<sup>12</sup> L'efficacité de l'action est le rapport entre les objectifs fixés et les résultats obtenus.

<sup>13</sup> L'efficience de l'action est l'évaluation des moyens utilisés à la mise en œuvre de l'action pour parvenir à un résultat.

<sup>14</sup> L'équité est une notion de la justice naturelle dans l'appréciation de ce qui est dû à chacun. Cette notion se rapproche davantage de celle d'égalité des chances que la notion d'égalité qui renvoie davantage à une égalité de traitement.

## **Phénomène 3**

**Manque d'espaces de valorisation de la parole des jeunes (12-20 ans)**

## 1 – DECRIRE LE PHENOMENE

<p><b>CONSTAT</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Quel est le phénomène observé ?</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Le phénomène peut être positif ou négatif.</i></p>	<p style="text-align: center;">Manque d'espaces de valorisation de la parole des jeunes (12-20 ans)</p>
<p><b>SOURCE(s)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Sur base de quelle(s) source(s) ?</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Le phénomène peut être relevé à partir d'une ou de plusieurs sources internes ou externes à l'AMO, notamment sur base de l'analyse des demandes individuelles et collectives, de l'analyse du milieu de vie des jeunes, d'une réflexion concertée avec le CAAJ en matière de prévention générale ou encore d'avis exprimés par le CCAJ en matière de politiques de la jeunesse.</i></p>	<p><u>Sources internes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demandes de jeunes de manière individuelle et collective quant au fait de vouloir disposer d'un espace d'expression où ils se sentent écoutés. Ils estiment que les lieux qui existent ne correspondent pas à leurs besoins, notamment dans le fait que la majeure partie de ces espaces d'expression sont liés à des dynamiques évaluatives (monde scolaire, institutions AAJ, ...)</li> <li>• Le projet d'expression radio, Samarc'ondes, qui existe au sein de l'AMO récolte un franc succès, surtout dans sa modalité individuelle. Le bouche à oreille fonctionne entre les jeunes et l'AMO se retrouve régulièrement sollicitée par des jeunes à qui nous n'avons pas promotionné le projet. Nous pouvons donc en déduire que le modèle d'expression que nous proposons correspond à leurs besoins.</li> <li>• Par ailleurs, la diffusion publique de leurs opinions semble, selon ce que témoignent les jeunes ayant participé à nos projets d'expression, avoir un impact sur eux. D'une part, certains jeunes décident d'adresser des messages de sensibilisation à destination de la société civile afin de faire en sorte de changer les regards. D'autre part, des jeunes décident d'utiliser leurs témoignages pour le faire entendre à des personnes de leur entourage avec lesquelles le dialogue est rompu. Le jeune est suffisamment fier de sa production pour la porter à entendre auprès de personnes avec lesquelles il vit une difficulté : il vient répondre à un besoin de se faire entendre et d'être considéré. Ce genre de</li> </ul>



	<p>démarche individuelle nous conforte dans la nécessité de faire exister un espace d'expression de valorisation qui peut être mis directement en lien avec son milieu de vie.</p> <p><u>Sources institutionnelles :</u></p> <p>Selon l'arrêté AMO, article 9, § 1<sup>er</sup>, 3<sup>o</sup>, l'AMO « <i>relaie l'expression des jeunes, leurs besoins et leurs difficultés auprès des instances sociales, administratives et politiques et les interpelle si nécessaire.</i> » On part du principe qu'il est nécessaire d'entendre leur point de vue et que ça doit se faire à tout le moins avec le public qui fréquente les AMO.</p> <p>En 2011, le CAAJ de Bruxelles a soutenu le projet la Marque Jeune dont l'objectif était la valorisation de l'image des jeunes à partir de la médiatisation de leurs productions artistiques dans les huit thématiques mises en évidence par les AMO bruxelloises. En 2012, le projet s'est poursuivi. Il a donc été estimé qu'il s'agissait toujours d'une nécessité par rapport à la prévention générale. Un « cahier » reprenant les revendications des AMO sur base de leur expertise de terrain a été remis aux mandataires politiques.</p>
<p><b>QUANTIFICATION</b></p> <p><b>Quelle est la fréquence et la récurrence du phénomène ?</b></p> <p><i>Il peut s'agir d'un phénomène déjà quantifié sur base des sources internes (relevés des demandes individuelles, relevé des motifs de prise en charge) ou d'un phénomène observé avec plus ou moins de fréquence. Il peut également s'agir d'un phénomène objectivé par des sources externes.</i></p>	<p><b><u>Des indicateurs négatifs au niveau médiatique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Baromètre de l'image des jeunes dans les médias 2013 du CSA : <a href="http://www.csa.be/breves/813">http://www.csa.be/breves/813</a> :</u>          Tout d'abord, selon cette étude, de manière quantitative, on peut constater une absence de la parole des jeunes dans les espaces médiatiques. Ensuite, de manière qualitative, quand on constate une certaine présence de l'image des jeunes dans les médias, ils sont mal représentés : représentations stéréotypées, points de vue réducteur et peu d'espaces d'expression. Selon le CSA, les médias publics ne remplissent pas leur mission de service public : à savoir, représenter les diversités et favoriser un accès égal à toutes.</li> <li>• Tendances concrètes à évacuer cette parole des jeunes, pour preuve : disparition de l'émission « <u>Quand les</u></li> </ul>

jeunes s'en mêlent » en 2012, pour des raisons d'audimat mal ciblé. Selon la RTBF, le public cible de ce genre d'émission doit être les jeunes (selon le principe les jeunes parlent aux jeunes), or, il s'agissait davantage selon leur calcul audiométrique d'un public de personnes dont la moyenne d'âge était de 50 ans. Refonte de l'émission en 2 séquences de 10 minutes intégrées dans l'émission Sacré Cocktail.

- Disparition également de l'émission Coup de Pouce (C2P) (émission bruxelloise réalisée par les jeunes via le CVB - VIDEP) sur la chaîne publique La 3 sous des prétextes d'inadéquation de ligne éditoriale. (Suppression brutale sans concertation avec les responsables de l'émission C2P). Suite à la colère des associations (courrier en annexe), la RTBF a proposé des « pourparlers ».

**Une présence médiatique relative:**

- Les espaces médiatiques existants qui d'une certaine manière donnent la parole aux jeunes sont cantonnés aux chaînes privées où la logique est davantage de cibler un public jeune dans leur programmation plutôt que de leur donner la parole, et ce, dans une dimension marchande.
- On peut constater un grand nombre de productions de jeunes dans des formats divers (chansons rap, slam, court métrages, spots vidéo...) qui émanent d'encadrement pédagogique appartenant à des associations qui travaillent avec des jeunes. Mais force est de constater que ces productions trouvent très peu d'espaces de diffusion. Et quand ces productions sont soutenues par des personnalités influentes, elles ne trouvent pas davantage de place pour être diffusées. Par exemple, les spots « Ecoute-enfant – le 103 » réalisés par des jeunes dans le cadre d'une collaboration avec le Délégué Général aux Droits de l'Enfant, Coup de Pouce, le CFA et Samarcande ont été diffusés dans la plupart des télévisions locales gratuitement. Des contacts ont été ensuite engagés pour inviter les chaînes nationales (RTBF, RTL-TVi) à imiter les télévisions locales mais sans succès.

- Dernièrement, en juin 2013, le Délégué Général aux Droits de l'Enfant avait lancé un nouveau projet d'expression de jeunes « Quand la Syrie parle aux jeunes » via lequel une vingtaine de jeunes pouvaient s'exprimer sur la question syrienne de manière libre et atypique. Ce projet a rencontré un beau succès médiatique. Les organisateurs ont été satisfaits des diffusions réalisés dans les chaînes publiques. On peut supposer que le fait que le sujet traité puisse résonner directement avec l'actualité a permis cette diffusion.

#### **Une certaine place grâce aux nouvelles technologies :**

Les espaces de diffusion qui existent et qui sont bien investis se cantonnent dans le web via des espaces virtuels multiples qui peuvent éventuellement trouver une caisse de résonance dans les réseaux sociaux. Toutefois l'écoute de ce genre de productions est à relativiser car l'accès ne s'impose pas au public. Une démarche de recherche sur le web est nécessaire pour accéder à ces productions. Une promotion et la création de relais de diffusion est nécessaire pour ancrer ces espaces virtuels dans le réel.

Ex : [media4you.org](http://media4you.org), [enlignedirecte.be](http://enlignedirecte.be), [samarcondes.be](http://samarcondes.be)

#### **Des espaces non-médiatiques :**

Au-delà des médias, il existe des initiatives de relais de la parole des jeunes vers nos différents espaces politiques :

- Le Conseil des Jeunes (CJF) est « *l'organe officiel d'avis et porte-parole des jeunes francophones de Belgique. Son rôle est de faire participer les jeunes (16-30 ans) au processus démocratique, notamment en récoltant leur parole sur une série de thématiques qui touchent directement ou indirectement la jeunesse pour ensuite la relayer auprès du monde politique. Le Conseil de la Jeunesse défend l'intérêt des jeunes et les représente au niveau national et international.* » Il s'agit donc d'une tranche d'âge qui va au-delà des caractéristiques des jeunes que nous estimons concernés par le phénomène précité. Par ailleurs, force est de constater que le public qui s'investit dans ce Conseil correspond davantage à des profils de jeunes aux trajectoires plutôt linéaires et

	<p>aux ressources importantes en termes d'insertion dans la société. Nous estimons qu'il ne s'agit pas de notre public d'AMO.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il existe quelques Conseils consultatifs jeunes au niveau communal. Il s'agit d'initiatives intéressantes mais trop peu nombreuses à ce jour.</li> </ul>
<p><b>QUALIFICATION</b></p> <p><b>Quelles sont les situations typiques et concrètes rencontrées ?</b></p> <p><i>Il s'agit de décrire et raconter une ou plusieurs situations concrètes afin d'appréhender qualitativement le phénomène.</i></p>	<p><u>Témoignage de « Mimi » dans son Carnet de Route (émission individuelle du projet Samarc'ondes)</u></p> <p><i>« Pourquoi Samarcande ce n'est pas une vrai radio ? Comme Énergie, ce serait bien. Pour moi cette radio-ci c'est vraiment une vrai radio. C'est vraiment un truc où on nous écoute, enfin voilà, ça parle vraiment de choses importantes pour moi, maintenant c'est important, peut être que pour les autres, non, mais au moins on a le droit à la parole, on a le droit de s'exprimer, dire ce qu'on pense. Ça changerait beaucoup de choses, au moins on se sentirait écouter, peut-être pas compris mais au moins, on aura dit ce qu'on pense vraiment sans que personne ne nous coupe la parole à chaque fois que l'on dit quelque chose. »</i></p> <p><u>Témoignage de « Aurore » dans son Carnet de Route (émission individuelle du projet Samarc'ondes)</u></p> <p><i>« - Est-ce que tu penses que c'est important de pouvoir t'exprimer de cette manière-là, comme on le fait aujourd'hui ? Oui...</i></p> <p><i>- Parce que la parole c'est important ? Oui, parce qu'y'a des gens qui s'taient et qui disent rien et puis ils se retrouvent seul et savent pas comment réagir, comme être... Ils gardent tout pour eux... »</i></p>
<p><b>IDENTIFICATION</b></p> <p><b>Quel est le public concerné ?</b></p> <p><i>(caractéristiques, âge, sexe, milieu social,...)</i></p>	<p>Par jeunes, nous entendons ceux qui émanent d'un certain environnement fragilisé au niveau scolaire, familial, social, socio-économique, psychologique. Ils sont âgés entre 12 et 20 ans. Ils ont pour la plupart vécu certaines ruptures dans leurs trajectoires en lien avec ces environnements. Ils cherchent à se configurer mais ils ont soit peu de ressources pour les y aider soit ils utilisent mal leurs ressources et leurs compétences. Ces jeunes, au parcours semé d'échecs, évoluent sur un fil, à</p>

la limite de la légalité, à la limite de la précarité, à la limite du comportement à risque.

Nous estimons que la société (les citoyens adultes et les hommes politiques) attend de sa jeunesse de marcher dans la norme : avoir un « projet scolaire » et donc suivre des études, avoir des loisirs plutôt que de ne rien faire, ... La société désire ardemment que sa jeunesse ne fasse pas de bruit, ne remette pas en question l'ordre établi et les structures qui en découlent (école, lois civiles, ...), qu'elle entre sans broncher dans la société qui leur est imposée en acceptant les règles du jeu : croissance économique et règne du capitalisme, individualisme et compétition, et par conséquent avenir incertain... Pour la plupart, issus de l'immigration, mais citoyens belges en plein bricolage identitaire, ces jeunes devraient accepter le chemin que la société inégalitaire leur impose : pauvreté économique, trajectoire de vie ghettoisée (notamment au niveau de l'habitat), et niveau d'étude « peu qualifié » (selon le jargon sociétal). Liés à leur trajectoire familiale, acceptant de fait ces éléments imposés, ces jeunes n'ont d'autre choix que d'embrasser ce déterminisme.

La société dans son ensemble estime qu'il existe un lien ténu entre leur identité induit par leurs comportements et la délinquance. En réaction, ces jeunes, dévalorisés, sont contraints d'évoluer dans le cercle vicieux du bouc émissaire. Considérés comme la source de tous les maux de la société, (violences multiples dans la rue, dans les réseaux de transport en commun, en famille, à l'école...), ces jeunes n'ont de cesse de défier l'autorité et ces adultes qui les dénigrent. Certains manifestent leurs malaises par une marginalisation, une exclusion qu'ils créent d'eux-mêmes, parfois par des actes de délinquance ou des comportements de rejet des autres ou de soi-même. Enfermés dans ces stigmates, ils ont peu d'estime d'eux-mêmes et éprouvent de réelles difficultés à percevoir leurs compétences. Ils cherchent pourtant à exister et à se normaliser. Ils sont en demande d'agir, de penser et de dire.

Témoignage de « Jakson » dans son Carnet de route :

*« Pour l'instant on est des voyous, faut arrêter ça, c'est vrai. comment changer cette image ? Les gens aussi me considèrent comme ça. Casser cette image j'aimerais, mais on ne peut pas, parce que entre blacks on sait, même si dans dix ans on se voit on sera toujours des*

	<p><i>voyous, pour nous ce sera toujours la même chose, on pourra se trouver dans un mariage, tranquilles mais voyez, on a le sang chaud, une enroule qui dérape et ça recommence, j'ai des attitudes qui montre que je suis comme ça. »</i></p>
<p><b>CONTEXTUALISATION</b></p> <p><b>Quels sont les acteurs et institutions concernés par ce phénomène ?</b></p>	<p>Les intervenants sociaux œuvrant dans des lieux d'éducation des jeunes : milieu scolaire, milieu jeunesse et aide à la jeunesse, ...</p> <p>Les futurs intervenants sociaux en voie de travailler avec les jeunes : écoles d'éducateurs, d'assistants sociaux, de psychologues, ...</p> <p>Les parents et les familles.</p> <p>La société civile : adultes toute catégorie d'âge confondue.</p> <p>Les mandataires politiques.</p> <p>Les médias publics et privés.</p> <p>Les médias associatifs qui diffusent déjà une certaine parole des jeunes.</p> <p>Les associations qui réalisent avec les jeunes des productions médiatiques.</p>
<p><b>LOCALISATION</b></p> <p><b>Où le phénomène se produit-il ?</b></p>	
<p>3 – ANALYSER ET INTERPRETER LE PHENOMENE</p>	
<p><b>Quels sont les causes possibles de ce phénomène?</b></p>	<p>Les adultes partent du principe que l'avis des jeunes n'est pas ou peu intéressant et qu'il n'a pas à être pris en compte. Cette tendance peut être mise en lien avec le fait que l'adolescence est une période tumultueuse durant laquelle le jeune oscille de manière irrégulière entre les normes et le hors normes, où frôlant régulièrement les limites, les jeunes sont capables d'énoncer une multitude de contradictions et d'agir de la même manière.</p> <p>Il persiste encore toujours l'idée préconçue selon laquelle les nouvelles générations sont toujours plus difficiles que</p>

	<p>les précédentes.</p> <p>La société belge est inégalitaire et provoque des exclusions dont les jeunes sont les premières victimes (premier phénomène visible : la dégringolade scolaire et la déscolarisation). Ils ont peu de possibilités de valoriser leurs actes, ils recherchent une identité et une place qu'ils revendiquent parfois par des actes de rejet de la société, de l'autorité et du système (qui peuvent notamment se matérialiser par des actes de délinquance). La conséquence étant que les seuls actes visibles par la société civile soient ceux-là même qui les décrédibilisent. Ce qui n'amène pas la société à trouver un intérêt à les écouter.</p> <p>La société attend de ses jeunes qu'ils apprennent et en même temps qu'ils soient responsables. Un paradoxe de taille qui pèse sur les épaules de cette jeunesse car elle peut induire chez certains d'entre eux une incapacité à estimer qu'ils peuvent être capables de faire quelque chose de positif, à se considérer de manière positive.</p> <p>Les médias peuvent être considérés comme la caisse de résonance de la société : s'adaptant aux visages de son audimat, ils imprègnent leurs productions des images des jeunes attendues : stéréotypées et négatives, ... Et comme son audimat, ils se désintéressent de la parole des jeunes. Ils n'ont donc aucune raison de diffuser une parole où les jeunes parlent d'eux-mêmes aux adultes, à leurs pairs et à eux-mêmes.</p> <p>La société dans son ensemble induit une logique de normalisation qui pousse les individus à assimiler des systèmes de valeurs pré-établis et dominants, seul gage d'intégration sociale et d'espace de réalisation. Dans cette logique, les écarts par rapport au système sont considérés comme quelque chose de négatif et contre-productif. La société est incapable de considérer les écarts, pourtant typiques de l'adolescence, comme une dynamique positive. La société met donc en place des mécanismes pour les combattre par des politiques répressives et sécuritaires.</p>
<p><b>Au regard des différents textes garantissant les droits des jeunes, notamment la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, quels sont les droits non suffisamment respectés ?</b></p>	<p>Article 13</p> <p><i>1. L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen</i></p>

	<p><i>du choix de l'enfant.</i></p> <p><i>2. L'exercice de ce droit ne peut faire l'objet que des seules restrictions qui sont prescrites par la loi et qui sont nécessaires :</i></p> <p><i>a) Au respect des droits ou de la réputation d'autrui ; ou</i></p> <p><i>b) A la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.</i></p>
<p><b>Quelles sont les ressources, les dynamiques positives (des jeunes et des familles, de l'AMO ou institutionnelles) et les « bonnes pratiques » que l'on peut observer dans l'environnement ?</b></p>	<p><u>Au niveau des médias :</u></p> <p>Des collaborations concrètes existent avec des médias associatifs pour diffuser la parole des jeunes. Ils font le pari que des émissions réalisées par les jeunes et des émissions dont l'intégralité des propos est véhiculée par les jeunes peuvent intéresser leur public. Ex : Coup de Pouce sur TéléBruxelles, notre émission Samarc'ondes et Carnet de Route sur Radio Campus, Radio Panik à Bruxelles, sur YOU FM à Mons et 48 FM à Liège.</p> <p>De notre émission radio, nous constatons un retour enthousiaste des programmeurs quant à la richesse et la qualité de réflexion des jeunes.</p> <p>De plus, nous recevons régulièrement des commentaires d'auditeurs adultes qui partagent leur étonnement positif quant à la richesse des propos dont certains jeunes ont fait preuve. Ces personnes font la démarche de nous contacter et témoignent d'un certain changement de regard sur les jeunes. Pour illustrer voici un extrait d'un mail que nous avons reçu:</p> <p><i>« Cher Monsieur Falone,</i></p> <p><i>D'abord, merci pour votre réponse. Je n'écoute jamais Radio Campus or l'autre jour en changeant de fréquence, j'ai eu l'attention attirée par une voix posée, réfléchie, prenant le temps de comprendre la question avant de répondre. Je suis resté " scotché " à ma radio jusqu'à la fin de l'émission. J'ai l'habitude d'écouter des émissions dites " intellectuelles " et voici que j'entends un jeune, placé en IPPJ de surcroit, parler avec un bon sens étonnant. Sans aucune violence dans ses propos, son discours plein de sagesse, pouvait faire taire beaucoup d'adultes sois disant au courant de la bonne manière de vivre en société. Je suis encore ébahi par la justesse de ses propos.</i></p> <p><i>Si la direction de l'établissement a pris le temps d'écouter votre émission. Il est obligatoire qu'elle prenne des décisions concernant son avenir. Je serais patron d'une société, je</i></p>



*l'engage immédiatement, même sans compétence. La base de pensée de ce garçon est de qualité. Même sur la question religieuse, domaine où vous avez essayé de l'influencer, il ne sait pas laissé faire et est resté fidèle à ses convictions.*

*Si ce jeune est encore aujourd'hui en IPPJ, comme j'ai cru comprendre, j'aimerais lui envoyer une carte pour les fêtes, et lui exprimer le plaisir que j'ai eu à l'écouter. Je pense que cela lui ferait grand plaisir. Si je ne puis obtenir son nom et adresse, vous pouvez peut-être vous charger de la lui faire parvenir.*

*En vous remerciant pour cette émission, je reste dans l'attente de vous lire. »*

Dans les médias toujours, nous avons constaté concrètement un intérêt de certains journalistes quant à cette parole de jeunes récoltées dans le cadre de notre émission radio individuelle, le Carnet de Route. Nous avons ainsi eu l'occasion de collaborer pendant 2 ans avec l'émission « Quand les Jeunes s'en mêlent » en leur fournissant des séquences de propos de jeunes sur des sujets précis. Il n'est pas exclu qu'à nouveau des journalistes soient sensibles à des projets d'expression de jeunes.

Nous ne sommes pas les seuls à récolter et à diffuser la parole des jeunes, d'autres associations mais également des institutions qui défendent les droits des mineurs telles que le Délégué Général aux Droits de l'Enfant réalisent des projets d'expression de jeunes. Nous pouvons donc compter sur une certaine force d'un réseau d'associations et institutions qui partagent le même constat et poursuivent les mêmes objectifs.

En termes d'accompagnement psycho-éducatif individuel :

Nous constatons un réel bénéfice pour le jeune. Non seulement, les jeunes témoignent régulièrement du bienfait que ce moment d'expression leur a procuré mais aussi certains d'entre eux utilisent leur enregistrement pour agir sur leur milieu de vie, l'utilisation individuelle la plus courante étant l'envoi de son émission à une personne de son entourage avec lequel le dialogue est rompu. Les jeunes, à l'instar d'une démarche individuelle, puisent dans ce projet une source d'action pour améliorer leur situation via laquelle ils conjuguent deux éléments importants : une valorisation de ce qu'ils sont capables de dire et une reprise du dialogue avec leur entourage. Pour illustrer nos propos, voici un extrait d'un

mail que nous avons reçu suite à la diffusion du Carnet de Route de « Puce » :

« Bonjour à vous,

*Je suis la Mamy de Puce et j'ai eu l'occasion de pouvoir entendre votre émission sur cd. Ma fille m'avait dit : Maman prépare tes mouchoirs.....Je ne m'attendais pas du tout à cela c'est plein d'émotions, de vérité, de souffrance et de fraîcheur malgré le sujet.. Il est des instants où les sanglots prennent le dessus mais c'est aussi une prise de conscience qui fait qu'on a encore plus envie de la protéger ....*

*Pour moi elle est ma petite princesse égyptienne et le restera malgré tout ce qui s'est passé il est inutile de tourner le dos cela ne fait qu'aggraver les choses. Il nous a fallu du temps pour renouer des liens qui ont été un peu cassés mais maintenant je pense que nous sommes sur la bonne voie.*

*Bravo pour ce que vous faite pour ces jeunes qui ont sans doute besoin de s'exprimer mais qui ne savent pas toujours très bien comment..... »*

Ces démarches nous amènent à penser que les ingrédients propres à notre projet d'expression sont adéquats pour la réappropriation par le jeune du processus d'expression (ce qui rentre directement en résonance avec la logique d'action de l'AMO). Ces ingrédients sont :

- un cadre d'expression libre mais accompagné par un éducateur où le jeune est accompagné dans le choix des mots, dans l'exploration des sujets qu'il désire aborder, dans sa capacité à témoigner de sa réalité. Une parole libre mais où l'accompagnement éducatif ne fait pas l'économie de mettre parfois le jeune face à ses propres contradictions afin de l'amener à poser un regard plus loin.
- Un média au service du projet éducatif : où le jeune utilise le média pour se faire entendre et où l'objectif n'est pas une production médiatique. Le projet sonore du jeune ne rentre volontairement pas dans les carcans éditoriaux des médias mais s'inscrit de manière complémentaire car la parole qui est exprimée est une parole qu'un journaliste ne pourrait a priori pas obtenir.
- Un outil d'expression facile d'accès : Le choix du média « radio » est en soi, selon nous, un élément-clé

de la réussite de ce projet : il s'agit d'un cadre d'expression qui offre aux participants un accès souple : pour ceux qui le souhaitent, il est possible de parler de manière anonyme sans supplément technique (à l'inverse de la vidéo) et la parole en soi est quelque chose qui paraît de prime abord à portée de main.

- Une expérience positive pour le jeune à tout prix : L'éducateur veillera à ce que l'expérience du projet soit toujours vécue positivement pour le jeune. Un juste équilibre entre processus et résultat : faire en sorte de maintenir de manière prioritaire les éléments essentiels à l'expérience d'un processus d'expression avec le minimum nécessaire pour que le résultat soit diffusable.

En termes de portée communautaire :

La logique de notre projet d'expression est de positionner le jeune en tant que témoin d'une certaine réalité : la sienne, avec son regard. Grâce à ce cadre éducatif d'expression, les propos partagés ne cherchent pas à répondre à une demande ou à un objectif mais bien à prendre corps dans une dynamique d'expression qui vise le fait que la parole n'existe que pour être considéré pour ce qu'elle est : une parole. Émergeant dans une relation de confiance entre le jeune et l'éducateur, nous qualifions les propos récoltés « d'authentique » : le jeune est amené « à se raconter » plutôt que « se la raconter ». L'intérêt d'un tel projet en terme communautaire tient dans le fait de mettre ces témoignages et opinions en relation, de porter a posteriori un certain regard analytique : c'est pourquoi au-delà de l'enregistrement et de la diffusion, nous réalisons un travail de découpage en thématiques afin de proposer à l'écoute des points de vue thématiques. Ces propos, découpés en thèmes et en phrases coups de cœur (petites phrases philosophiques qui donnent à réfléchir) sont disponibles sur le web ([www.samarcondes.be](http://www.samarcondes.be)).

Cette multiplication de témoignages constituent une sorte de « baromètre » de ce qui traverse une certaine jeunesse susceptible d'intéresser des centres d'études (comme ce fut le cas avec le centre de recherches criminologiques de

	<p>l'ULB), des espaces originaux de diffusion (comme c'est le cas avec l'installation dans la salle d'attente du SAJ de Bruxelles), des professeurs (comme c'est le cas avec des professeurs de français ou de morale qui utilisent les propos des jeunes pour amorcer des discussions avec leurs classes d'élèves sur des sujets précis)... Ces utilisations multiples peuvent amener à faire le lien entre la manière avec laquelle les jeunes vivent une certaine réalité et l'adéquation de cette réalité à leurs besoins : au niveau institutionnel (par ex, scolaire et aide à la jeunesse, jeunesse, culture) au niveau relationnel (parents, amis, vie affective...). Considérés ces propos, les mettre en lien avec des analyses scientifiques, les confronter à d'autres regards tient d'une démarche communautaire qui peut poser les jalons d'actions d'amélioration de l'environnement des jeunes.</p> <p><u>En termes d'intention politique :</u></p> <p>Il est aisé de constater un intérêt de la part de certaines politiques jeunesse, aide à la jeunesse, culture, par rapport à la parole des jeunes. Concrètement, nous pouvons compter sur certains financements par des organismes qui reconnaissent le bien fondé des projets visant à améliorer l'image des jeunes ainsi que leur participation effective à des dynamiques consultatives. Toutefois, la difficulté reste le décalage qui peut exister entre le regard des adultes (normatif, moralisateur et paternaliste) et l'expression des jeunes.</p>
<p><b>Quels sont nos questionnements et nos hypothèses ?</b></p>	<p><u>Au niveau des médias :</u></p> <p>Comment trouver un équilibre entre le temps médiatique et le temps éducatif ? La temporalité n'est effectivement pas la même : d'un côté, soumis à la logique de l'info, il faut être rapide (sans doute de plus en plus) et de l'autre, il est nécessaire de prendre le temps pour installer une relation de confiance.</p> <p>Comment montrer une certaine complémentarité des productions jeunes émanant du circuit éducatif avec les productions réalisées par des journalistes sans amener une logique de concurrence : syndicats, ...etc</p> <p>Comment faire accepter une production relativement brute, c'est-à-dire, qui comporte certaines imperfections, le jeune étant en apprentissage, comme une production</p>

qui en soi reste audible ?

Comment faire accepter par les médias des propos tenus par des jeunes sur des sujets délicats (tel que la consommation de drogue par exemple) où certains d'entre eux sont susceptibles d'affirmer des propos qui rentre a priori en opposition avec des lignes éditoriales (par exemple, le fait qu'un jeune affirme publiquement qu'il consomme de la drogue pose un problème aux chaînes publiques – une des raisons pour laquelle l'émission Coup de Pouce a été retirée de diffusion de « La 3 »)

De nouvelles formes de journalisme (le « slow journalism ») et de nouveaux médias apparaissent à contre-courant de la logique actuel des médias traditionnels : investigation plutôt que relais rapide d'info, journalisme qui privilégie la proximité et la rencontre avec les sujets, en-dehors du joug des faits divers et de l'actualité imposée. La parole des jeunes y trouvera-t-elle un écho favorable ?

A contrario, comment faire valoir l'intérêt d'une expression qui prend le temps dans une société où s'impose, notamment par les nouvelles technologies, une rapidité de passage d'info ? Une « éphémérité » de tout ce qui peut se transmettre dans les médias ?

Par rapport à la place de l'expression des jeunes dans la société civile :

Comment arriver à inverser l'idée préconçue selon laquelle les « jeunes d'aujourd'hui » sont plus difficiles et plus violents qu'avant alors que de nombreuses études scientifiques prouvent le contraire ? Force est de constater que les résultats de ce genre d'études ne sont pas assimilés par une grande partie de l'opinion publique. Est-ce que diffuser de manière multiple les propos des jeunes, en les mettant par exemple en lien avec ces résultats scientifiques sera-t-il suffisant pour amener la société à intégrer une image nuancée de leur trajectoire d'ados et à développer un regard plus « humanisant » ?

Dans la logique de multiplier les espaces d'expression et de diffusion de la parole des jeunes, quel niveau viser en priorité ? Institutionnel et politique ? Local et proche du milieu de vie du jeune ?

En termes de portée communautaire éventuelle de notre

projet d'expression, Samarc'ondes :

Le fait de réaliser a posteriori un travail de matérialisation des enregistrements en séquences thématiques, en extraits « coups de cœur » induit un choix et un travail de montage qui pourrait d'une manière ou d'un autre provoquer une instrumentalisation des propos des jeunes au profit de valeurs que veut défendre l'AMO. Il est donc sans doute nécessaire de mettre en place certains garde-fous tels que :

- Maintenir la logique du libre choix des sujets : c'est le jeune qui explore les contours de son témoignage et qui décide d'aborder ou non publiquement telle ou telle partie de sa vie et de ses opinions. Au centre du processus d'expression, c'est lui qui monte ou qui descend le curseur de ce qu'il désire dévoiler. De cette manière, c'est uniquement par la multiplication des témoignages et leur recoupement que les thématiques vont ressurgir et s'imposer. A l'inverse d'une logique d'interview où l'interlocuteur est sollicité sur des sujets précis. Sujet qui peuvent devenir signifiant pour l'interlocuteur à partir du moment où les questions se posent.
- Assurer un ancrage temporel et identitaire de tout extrait : pour chaque séquence, référence doit être faite à l'année d'expression, à la modalité d'expression (émission individuelle ou collective)
- Obtenir l'accord du jeune : de la même manière que le cadre d'accompagnement volontaire et non-contraignant de l'AMO, le jeune est au centre du processus d'expression et décide après l'enregistrement de nous confier son émission pour une diffusion publique (dans de multiples formes) et pour une utilisation analytique éventuelle.
- La proximité d'un regard sur l'essence des propos du jeune : étant au plus proche de la réalisation en tant que tel de l'enregistrement, ayant accompagné le jeune dans son processus d'expression, c'est l'éducateur qui par la suite réalise le travail de découpage en extraits. Encore imprégné de l'informel

	<p>qui a entouré l'accompagnement éducatif dans la réalisation du projet, l'éducateur se rappellera l'intention des propos du jeune lors de ce travail de montage.</p> <p>Mais ces garde-fous sont-ils suffisants ?</p>
<p><i>EVENTUELS APPORTS DE LA CONTRE-EPREUVE<sup>15</sup></i></p>	
<p><b>Apport de nouvelles informations, analyse du territoire et du milieu de vie (données de contexte)</b></p>	<p>Le « Baromètre de la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles - <i>Les 12-24 ans face à leur vie</i> » réalisée par le bureau d'études indépendant Sonecom-sprl à la demande de la Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse, 2012.</p>
<p><b>Confrontation à d'autres regards</b></p>	<p><u>Le cadastre de la RTBF</u></p> <p>Dans le cadre des pourparlers entamés avec la RTBF, des cadastres des productions « jeunes » ont été confectionnés et échangés afin de se constituer une meilleure image des réalisations propres à nos milieux. Le cadastre que la RTBF nous a fourni nous a éclairé sur plusieurs points. D'abord sur la définition de jeune lui-même. Si pour le CJF, l'âge s'étend jusqu'à l'aube des trente ans, côté RTBF, l'accent est plutôt mis en premier lieu sur les « tout jeunes » et le côté éducatif intrinsèque aux programmes qui leur sont adressés. Ensuite, les adolescents se retrouvent plongés dans une grosse dose de divertissement, même si pour la RTBF la partie éducative n'est pas totalement écartée... Ainsi, même The Voice aurait une vertu éducative pour les jeunes, sans parler de Top Chef et autres du même genre (apprendre à chanter, à cuisiner). Enfin, le cadastre nous a appris les objectifs de la RTBF, directement liés aux publics cibles et à l'audimat : les jeunes doivent toucher les jeunes. Les voilà de nouveau bloqués dans un même carcan : celui de parler à leurs pairs. Impossible que leurs paroles n'intéressent d'autres publics, comme celui des</p>

<sup>15</sup> Il s'agit de confronter les constats et les hypothèses posés à d'autres sources et d'autres regards (jeunes et familles, partenaires, données objectives existantes,...). Cet exercice permet de faire émerger de nouvelles questions, hypothèses, etc.

La réalisation d'une contre-épreuve pourra se limiter aux phénomènes les plus interpellants ou faire suite aux choix des thèmes prioritaires.

	génération adultes.
<p><b>Quelles sont les hypothèses stabilisées<sup>16</sup> ?</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le monde associatif et certaines institutions confirment publiquement l'intérêt de la parole des jeunes et le manque d'espace pour faire valoir cette expression. Les intentions se rejoignent.</li> <li>• Au niveau des médias, un organisme légitime, le CSA, a, sous l'impulsion de la Ministre de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, Madame Huytebroeck et de la Ministre de la culture, Madame Laanan, mit la lumière sur ce manque de représentativité de la parole des jeunes dans les médias. Les résultats de leur baromètre viennent confirmer notre constat de départ.</li> <li>• La logique de l'utilisation de notre projet Samarc'ondes par le jeune pour faire valoir son expression peut vraiment améliorer le milieu de vie du jeune dans les relations avec son entourage.</li> </ul>
3 – AGIR	
<p><b>Hypothèses d'intervention pour lutter contre les causes identifiées du phénomène/pour renforcer les jeunes comme sujets et acteurs</b></p> <p style="margin-left: 40px;">- Sur quoi agir ? - Avec qui ? - Comment ?</p>	<p><u>Sur quoi agir ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer et multiplier les opportunités pour les jeunes de s'exprimer dans le cadre de projets éducatifs (toute discipline confondue)</li> <li>• Améliorer et multiplier dans le nombre et dans le format les espaces de diffusion des expressions des jeunes (toute discipline confondue)</li> </ul> <p><u>Avec qui ?</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avec les médias, notamment la RTBF</li> <li>• Avec les mandataires communaux, plus précisément, sur Etterbeek avec les échevins de la jeunesse et de la cohésion sociale.</li> <li>• Avec les autres partenaires du tissu associatif qui réalise des projets éducatifs d'expression avec les</li> </ul>

<sup>16</sup> Les hypothèses stabilisées découlent de la démarche de contre-épreuve. Elles confirment, nuancent ou modifient les hypothèses de départ.



jeunes.

- Avec des centres de recherches, par ex, le centre de recherches criminologiques de l'ULB.

Comment ?

- Continuer les pourparlers avec la RTBF afin de dégager des pistes de collaborations possibles.
- Intégrer le comité de pilotage du baromètre diversité / jeunesse / média organisé par le ministère de la jeunesse.
- Continuer la création d'espace éducatif d'expression et leur mise en lien avec des actions concrètes communautaires.
- Réaliser un travail de transversalité entre toutes les associations qui réalisent des projets d'expression de jeunes afin de dégager une politique commune de diffusion, mettre la pression, pousser les portes à plusieurs et mettre en avant la richesse et la diversité des productions où les jeunes s'expriment (notamment, en continuant l'élaboration d'un cadastre de toutes les productions jeunes).
- Continuer le travail d'analyse des opinions récoltées dans le cadre de notre projet d'expression Samarc'ondes dans une logique d'action sur les systèmes générateurs d'exclusion.
- Promouvoir le systématisme de la mise en place d'organe de consultation jeunesse au niveau communal : soit via la mise en place de conseil consultatif en tant que tel soit à tout le moins via des relais effectifs à partir des associations qui travaillent avec les jeunes au niveau communal.
- Multiplier les possibilités de diffusion au-delà des espaces médiatiques, tels que des espaces d'exposition, de diffusion dans événements publics...

**Présentation de l'action ou des actions**

*Il s'agit de décrire l'action ou les actions envisagée(s) et les résultats attendus au regard de la description et de l'analyse du phénomène.*

En termes d'espace d'expression :

Continuer notre projet d'expression Samarcondes, dans ses modalités individuelles et collectives et faire en sorte de diversifier encore davantage le public participant.

En termes de diffusion et donc de valorisation auprès d'un public d'adultes :

Diffusion des propos de jeunes du projet Samarcondes (émissions individuelles et collectives) dans le cadre du Festival Monophonic en mai 2014.

Réalisation d'une fresque dans la salle d'attente du SAJ de Bruxelles représentant des extraits « coups de cœur » issus du projet Carnet de Route. Cette fresque pourrait être le point de départ d'une exposition dynamique d'un nombre de créations multiples réalisées par les publics qui fréquentent les A.M.O.

Présence de nos stations d'écoute lors de différents événements liés à la jeunesse (par exemple, le festival « Ceci n'est pas un jeune »).

En termes d'actions communautaires sur les systèmes :

Création d'une pièce de théâtre-action à partir du rapport de recherche « "Des paroles des jeunes placés en IPPJ aux questionnements des professionnels", recherche élaborée à partir de la parole des jeunes ayant réalisé des Carnets de route afin de questionner les perspectives éducatives en IPPJ et de poser un regard sur le traitement de la délinquance juvénile.

Cible Mouvante

Cible Mouvante est le titre d'une pièce de théâtre. Elle a d'abord été jouée par des comédiens professionnels sous l'impulsion d'un metteur en scène, Olivier Boudon et d'un ingénieur du son, Brice Cannavo. C'est une pièce d'anticipation sociale dans laquelle la peur des adultes face à la génération future est exacerbée dans des accusations fantasmatiques sans fondements. Ainsi, très tôt, les jeunes sont suspectés de terrorisme à cause de comportements qui semblent de prime abord tout à fait normaux. Les protagonistes de la pièce sont tous des adultes. L'intention des porteurs du projet a donc été de faire jouer ces rôles à des adolescents, de les faire passer « de l'autre côté du miroir ». Le tout sous forme de pièce radiophonique qui sera entrecoupée de propos « réels »

	des jeunes qui ont participé au projet. <a href="http://www.schieve.be/index.php?/creations/cible-mouvante/">http://www.schieve.be/index.php?/creations/cible-mouvante/</a>
<b>4 – EVALUER L’ACTION <sup>17</sup></b>	
<b>Enseignement de l’évaluation intermédiaire et recommandations pour la suite</b>	
<p style="text-align: center;"><b>Evaluation finale</b></p> <p><i>Quels sont les enseignements de cette action ?</i>  <i>Evaluation selon effectivité<sup>18</sup>, efficacité<sup>19</sup>,            efficacité<sup>20</sup> et équité<sup>21</sup></i>  <i>Points forts, points faibles, points d’attention            et points d’interrogation.</i></p>	
<p><b>SYNTHESE</b></p> <p><b>Éléments de synthèse ou commentaires éventuels sur l’ensemble des phénomènes relevés par l’AMO dans le cadre ce diagnostic social</b></p>	

<sup>17</sup>Cette quatrième étape relative à « l’évaluation de l’action » sera complétée à l’occasion de la prochaine actualisation du diagnostic social, en 2017.

<sup>18</sup>L’effectivité de l’action consiste à ce qu’elle ait été mise concrètement en œuvre.

<sup>19</sup> L’efficacité de l’action est le rapport entre les objectifs fixés et les résultats obtenus.

<sup>20</sup> L’efficience de l’action est l’évaluation des moyens utilisés à la mise en œuvre de l’action pour parvenir à un résultat.

<sup>21</sup> L’équité est une notion de la justice naturelle dans l’appréciation de ce qui est dû à chacun. Cette notion se rapproche davantage de celle d’égalité des chances que la notion d’égalité qui renvoie davantage à une égalité de traitement.